

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'Hôtel de Ville, le 4 octobre 2010 à 20 h.

PRÉSENTS : Bruno Guilbault, conseiller
Marie-Claude Bourbeau, conseillère
Mario Godbout, conseiller
Lawrence Cassista, conseiller
Jean-François Labranche, conseiller

ABSENT : Lucie Racine, conseillère

PUBLIC : 26 personnes

Madame Suzanne Cyr assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.

RÉS.NO : 2010-10-190 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil municipal à 20 h. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance avec l'ordre du jour ».

RÉS.NO : 2010-10-191 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Suzanne Cyr, en laissant les Affaires nouvelles ouvertes ».

RÉS.NO : 2010-10-192 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 SEPTEMBRE 2010

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte le procès-verbal du 13 septembre 2010 tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr ».

RÉS.NO : 2010-10-193 ADOPTION DU RÈGLEMENT #336-B-2010

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte le règlement #336-B-2010, règlement modifiant le règlement de zonage #235-95 afin de soustraire les haies assujetties à une hauteur maximale. Ledit règlement fait partie des présentes, comme si au long reproduit ».

RÉS.NO : 2010-10-194 NOMINATION D'UN PRO-MAIRE POUR OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2010

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim nomme madame Lucie Racine conseillère municipale, pro maire pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2010 ».

RÉS.NO : 2010-10-195 NOMINATION DE SYLVIE TREMBLAY-RESPONSABLE DU SERVICE ÉLECTRONIQUE

Il est proposé par : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim nomme madame Sylvie Tremblay directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, personne responsable des services électroniques de « Clic Sécur » de Revenus Québec, pour et au nom de la Municipalité ».

RÉS.NO :2010-10-196 ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR L'EAU CHEZ FILTRUM AU MONTANT DE 4 225,30\$

Il est proposé par : Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accepte de payer la facture de « Filtrum » au montant de (4 225,30\$ + taxes) pour l'acquisition d'une pompe doseuse siemens et d'un débitmètre E & H pour l'eau potable. Cette dépense sera prise à même le budget courant 2010 et comptabilisée au programme « PRECO »

**RÉS.NO : 2010-10-197 LOCATION D'ÉQUIPEMENT POUR LA
VOIRIE CHEZ HEWITT AU MONTANT
DE 2 075, 20 \$**

Il est proposé par : Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim, loue un rouleau compacteur chez « Centre de location Hewitt » pour une durée de 1 mois, concernant le projet de la conduite d'eau potable à la Miche, au montant de (2 075,20\$ + taxes). Cette dépense sera prise à même le budget courant 2010 et comptabilisée au programme « PRECO ».

**RÉS.NO : 2010-10-198 ACHAT D'UN REGARD CHEZ FORTIER
2000 LTÉE AU MONTANT DE 1 920,95 \$**

Il est proposé par : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim, fasse l'acquisition d'un regard pour le secteur de la Miche chez Fortier 2000 Ltée au montant de (1 920,95 \$ + taxes) ». Cette dépense sera prise sur le budget courant 2010 et comptabilisée au programme « PRECO ».

**RÉS.NO : 2010-10-199 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU
2 OCTOBRE 2010**

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 2 octobre 2010 pour les chèques #1000429 à #1000436 et les chèques #1000440 à #1000471 pour un montant de 201 284,10\$. Ladite liste fait partie intégrante des présentes comme si au long reproduite ».

**RÉS.NO : 2010-10-200 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION
DE BELL MOBILITÉ POUR L'ACHAT DE
DEUX NOUVEAUX TÉLÉPHONES
CELLULAIRES + OPTIONS + FORFAIT +
RÉSILIATION DU CONTRAT ACTUEL
AVEC RODGERS**

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal fasse l'acquisition de deux (2) nouveaux téléphones cellulaires de marque SANYO PRO 700, au montant de 299,90 \$ + taxes, chez Bell Mobilité, et la proposition comprend : 2 forfaits de 250 minutes par appareil, 2 afficheurs, 2

boîtes vocales, 2 fonctions (10-4), le service de minutes entrants illimités, le service de membre à membre, et un service de 200 minutes supplémentaires au coût mensuel de 141,40\$ + taxes. De plus, la Municipalité devra résilier le contrat actuel chez Rodgers au coût de 200 \$ qui se termine en 2012. Ces dépenses seront prises à même le budget courant de l'année 2010 ».

**RÉS.NO : 2010-10-201 INSCRIPTIONS AU COURS
D'INFORMATION SUR LA GESTION DES
CONTRATS MUNICIPAUX POUR LES
ÉLUS + FONCTIONNAIRE**

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim inscrive mesdames Marie-Claude Bourbeau conseillère, et Suzanne Cyr, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que monsieur Marc Dubeau, maire, et messieurs Bruno Guilbault, Mario Godbout et Lawrence Cassista conseillers, à la soirée d'information sur la gestion des contrats municipaux qui aura lieu le 21 octobre prochain à 18 h 30 à l'Hôtel Classique à Québec au coût de 25 \$ + taxe par personne ».

**RÉS.NO : 2010-10-202 ACHAT D'UNE PORTE DE GARAGE-
HUILER LE CAMION DAKOTA-ACHAT
DE PNEUS + JANTES POUR VÉHICULES
DE VOIRIE ET UN DÉTECTEUR DE
MONOXYDE**

Il est proposé par : Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'une porte de garage, de faire huiler le camion « DAKOTA 2008 » l'acquisition de pneus d'hiver + jantes sur le camion de la voirie et l'achat d'un détecteur de monoxyde pour fin de sécurité. Ces dépenses au coût approximatif de 3 450 \$ + taxes seront prises à même le budget courant de 2010 ».

**RÉS.NO : 2010-10-203 ACCEPTATION DE LA PUBLICITÉ
POUR LE FESTIVAL DE L'OIE DES
NEIGES**

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accepte de payer la publicité concernant le 17^{ième} « Festival de l'Oie des Neiges » qui paraîtra dans le BEAUPORT EXPRESS le 1 octobre 2010 et dans L'AUTRE VOIX le 6

octobre 2010 au montant approximatif de 445 \$ + taxes. Cette dépense sera prise à même le budget courant 2010 ».

RÉS.NO : 2010-10-204 APPUI À L'ASSOCIATION POUR LA SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Il est proposé par : Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la municipalité de Saint-Joachim appuie moralement l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) dans leurs démarches afin de combattre la plus importante cause de maladies et de décès évitables dans la société : le tabac ».

RÉS.NO : 2010-10-205 MENTION DE FÉLICITATIONS À JEAN DANIEL LABRANCHE

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal félicite monsieur Jean Daniel Labranche de Saint-Joachim pour son neuvième rang à l'épreuve de 800 m des Championnats canadiens juniors d'athlétisme, présentés à Moncton au Nouveau-Brunswick. De plus, Jean Daniel Labranche s'est rendu à Sherbrooke afin de prendre part au Championnat provincial civil, où il a terminé troisième au 400 m et neuvième au 800 m. Bravo Jean Daniel et bonne continuité dans l'athlétisme ».

RÉS.NO : 2010-10-206 ACHAT D'UNE BASE FRIABLE POUR L'ENSEIGNE DE BIENVENUE DANS LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'une base friable au montant approximatif de 426 \$, pour l'enseigne de bienvenue qui sera installée à l'entrée de la Municipalité de Saint-Joachim, par MILLER GRAPHISTES CONSEILS INC. »

RÉS.NO : 2010-10-207 OCTROI DE TROIS PRIX DE 100\$ CHACUN POUR LE CONCOURS D'EMBELLEMENT ET DE PROPRETÉ

Il est proposé par : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal encourage comme par les années passées le concours d'embellissement et de propreté dans la Municipalité pour l'année 2010, en

distribuant trois (3) prix de 100\$ aux propriétés jugées les plus méritantes pour l'année ».

RÉS.NO : 2010-10-208 ADOPTION DU RÈGLEMENT #335-C-2010

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte le règlement # 335-C-2010, règlement modifiant le règlement de zonage #235-95 et le règlement de lotissement #236-95. Ledit règlement fait partie des présentes comme si au long reproduit ».

RÉS.NO : 2010-10-209 PAIEMENT DE LA PARUTION DANS LE JOURNAL L'AUTRE VOIX POUR LE POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE SAINT-JOACHIM

Il est proposé par : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accepte de payer la facture du journal L'Autre Voix au montant approximatif de 346,83\$ + taxes pour la parution du 6 octobre prochain, concernant le poste à combler du directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Joachim ».

RÉS.NO : 2010-10-210 AUTORISATION AU FESTIVAL DE L'OIE DES NEIGES POUR LA TENUE D'UN ÉVÈNEMENT SPÉCIFIQUE LES 8, 9, 10 ET 11 OCTOBRE 2010

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim autorise la tenue d'un évènement spécifique dans la Municipalité, les 8, 9, 10 et 11 octobre 2010 dans le cadre du Festival de l'Oie des Neiges et en respect avec le règlement municipal sur les nuisances #308-2007, article 5, « spectacle et musique » au paragraphe deux (2) qui stipule ce qui suit :

« Nonobstant le paragraphe précédent, on ne peut émettre et permettre la diffusion de musique et/ou la production de spectacle à l'extérieur entre 23 h et 8 h. Le Conseil peut par voie de résolution, émettre une autorisation pour un évènement spécifique ».

**RÉS.NO : 2010-10-211 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE
LA FIRME DANIEL LACHANCE-
PATINOIRE**

ATTENDU que des soumissions ont été demandées à quatre (4) soumissionnaires;

ATTENDU QUE le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire qui répondait aux exigences des documents d'appels d'offres et aux exigences de la Loi.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accepte la soumission de monsieur Daniel Lachance de la firme « Déneigement Daniel Lachance Inc. » au montant de 43 244,25\$ + taxes pour la construction d'une patinoire extérieure située sur l'ancien terrain de balle, près de l'Hôtel de Ville ».

**RÉS.NO : 2010-10-212 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION
#2010-07-133 –PRÉCISIONS DES
MODALITÉS D'EXÉCUTION DES
TRAVAUX**

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser les modalités d'exécution des travaux faisant l'objet du protocole d'entente accepté par le MAMROT en vertu de la résolution # 2010-07-133.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal modifie la résolution # 2010-07-133, adoptée le 5 juillet 2010, pour y ajouter les paragraphes suivants :

QUE le Conseil municipal décrète les travaux décrits à l'annexe B du protocole selon les plans et devis et sous la surveillance de la firme « Dessau »;

QUE les sommes nécessaires au paiement du coût de ces travaux soient celles décrites audit protocole ».

RÉS.NO : 2010-10-213 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Mario Godbout

« DE lever la séance ordinaire du Conseil municipal à 21h15 ».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Suzanne Cyr, directrice générale
et secrétaire-trésorière